Image not found or type unknown

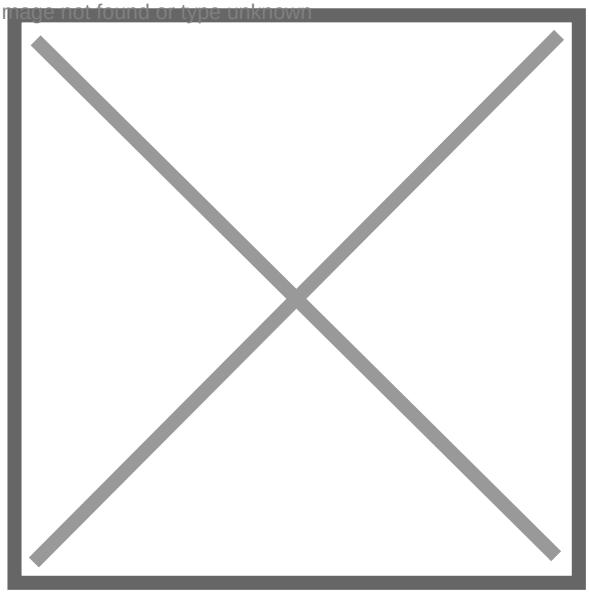

Modification de volume horaire imposée ,svp aide!!

Par **bearachel**, le **09/06/2008** à **12:39**

bonjour,

je suis AVSi(auxiliaire de vie scolaire individuel) en cdd ,en contrat à temps plein, employée par L'Inspection académique de Tours, emploi de droit public, maximum 6 ans renouvelée jusqu'à ce jour tous les ans..
la semaine dernière j'ai reçu comme mes autres collègues à temps plein un
courrier en envoi ordinaire (sans AR) dans lequel il m'est proposé un contrat d'avsi de 70% pour l'année scolaire 2008/2009 avec juste pour justification "compte tenu de la nouvelle organisation de service" de plus "sans réponse au 18 juin , mon contrat "sera proposé à un personnel nouvellement recruté".
je cherche une réponse aux questions suivantes:

une modification du volume horaire peut elle être imposée alors que les besoins sont en augmentation?
est ce légal d'imposer une diminution de salaire de 30%?

ce contrat en cdd ne me garantissait il pas une quotité temps de travail constante sur les 6 ans?peut on me rétrograder?

ce courrier n'aurait il pas du arrivé en lettre recommandée??

ont iLs le droit de poser une date limite "le 18 juin" qui laisse peu de temps et qui nous mets devant le fait accompli?

sans réponse de ma part peuvent ils me considérée comme démissionnaire??

d'après vous quels sont les recours possibles??

je vous pécise que mon contrat actuel se termine le 31 août 2008, et qu'il me reste une année à terminer pour être au terme des 6 ans .

je pense leur adresser un courrier leur expliquant mon oppisition à cette modification de contrat, mais ce courrier n'étant pas clair, je me demande par quelle formule puis je exprimer mon désaccord tout en préservant mes droits car je ne souhaite pas être démissionnaire.

ce poste que j'occupe me plait beaucoup et je souhaite poursuivre pour l'année à venir le travail engagé auprès des enfants que j'accompagne. en même je ne peux perdre 350 euros de salaire.

de plus ils ne sont pas clairs sur les indémnités chomage, je crains que si je refuse le poste à 70%, qu' ils remplissent l'attestion Assedic en mentionnant "démissionnaire" qu'en pensez vous?
J'espère que vous pourrez m'apporter quelques reponses à toutes ces questions.
un grand merci d'avance
beatrice

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés